

RGPD : INSCRIPTION EN LIGNE

POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Responsable du traitement

Pour le présent dispositif, **le Conseil départemental du Tarn est représenté par son Président Christophe RAMOND.**

Une question ? En savoir plus ? Vous voulez exercer vos droits ?

- Par courrier : Hôtel du Département

A l'attention de la Déléguée à la Protection des Données

Lices Georges Pompidou - 81 013 Albi Cedex

- Par mail : dpd@tarn.fr

Traitement de vos données personnelles

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du **règlement départemental de l'Aide à la Restauration Scolaire** est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.

Le traitement des données **est fondé sur l'exécution de la mission d'intérêt public que constitue la mise en œuvre du règlement départemental de l'Aide à la Restauration Scolaire.**

Ce traitement **a pour finalité l'instruction des demandes d'Aide à la Restauration Scolaire et les conditions de gestion et de versement aux établissements scolaires ainsi que les modalités d'information aux familles.**

Ce traitement donne lieu à une instruction automatisée de votre dossier sur la base des informations fournies, conduisant à la prise d'une décision individuelle automatisée.

Vos données sont :

- **communiquées**
 - **à la Direction de l'Education et à la Direction des Systèmes d'Informations, seules directions habilitées à gérer les dossiers de l'Aide à la Restauration Scolaire au conseil Départemental du Tarn ;**
 - **à son sous-traitant informatique** : Inetum, prestataire du logiciel ;
 - aux collèges publics, privés du Tarn et hors Tarn dont les données sont transmises :
 - aux fins d'appui à la gestion et à l'ouverture des droits des dossiers de demande d'aide des enfants scolarisés dans leur établissements tels que le contrôle des scolarisations et des demi-pensions, la gestion des dossiers incomplets, les changements de situation de l'enfant bénéficiaire en cours d'année scolaire,
 - en vertu du règlement le montant annuel de cette aide.
- **conservées pendant une durée 6 ans.** Le Conseil départemental du Tarn met en œuvre les procédures nécessaires pour aboutir à ce que ces données soient **effacées ou soient anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques à l'issue de cette durée.**

Vos données ne sont pas :

- vendues ou utilisées pour une finalité autre que celle évoquée précédemment.
- transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

Mentions des droits de la personne concernée par le traitement

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, **vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD** que vous pouvez faire valoir auprès du ou des responsables de traitement.

- Le droit d'**accéder à vos données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement** (article 15 du RGPD)
- Le droit de **rectifier** des données inexactes et de **compléter** des données incomplètes (article 16 du RGPD)
- Le droit d'obtenir l'**effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD
- Le droit d'**obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données (article 18 du RGPD) : en faisant valoir ce droit, vous stoppez tout ou partie du traitement de vos données personnelles, à l'exception de leur conservation.
- Le droit à la **portabilité de vos données** (article 20 du RGPD) : en faisant valoir ce droit vous pourrez demander que le Conseil départemental du Tarn vous communique les données à caractère personnel vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine afin de les utiliser vous-même ou les confier à un autre organisme de traitement.
- Le droit de vous **opposer à tout moment** au traitement de vos données ainsi qu'à la prise d'une décision individuelle automatisée vous concernant
- Le droit d'**introduire une réclamation auprès de la CNIL** (article 13 du RGPD).